



## Organisation pour la rentrée 2025-2026.

Madame, Monsieur,

Afin de faciliter la rentrée scolaire 2025-2026, veuillez trouver ci-joint le descriptif de l'organisation des écoles, des services périscolaires et extrascolaires de la commune :

### Les horaires des écoles.

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	De 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30
----------------------------------	-----------------------------------

### Les prestations proposées par la Mairie :

Prestations proposées par la Mairie :	Jours de la semaine :	Horaires :	Divers :
<b>La restauration scolaire</b>		12h à 13h45	
<b>L'accueil périscolaire</b>	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Matin : 7h à 8h45 Soir : 16h30 à 19h Etudes surveillées : 17h à 18h	Si votre enfant n'est pas autorisé à rentrer seul après le temps d'études à 18h, il sera automatiquement pris en charge par l'équipe d'animation, sans frais supplémentaires. (Dans ce cas, vous devez l'inscrire uniquement à l'étude et non aux deux services proposés, afin d'éviter une double facturation).
<b>L'accueil de loisirs</b> 3 lieux d'accueil sur la ville (En fonction de l'école de scolarisation de votre enfant) :  <b>Pôle Nord</b> Situé dans l'extension de l'école La Fontaine : pour les enfants scolarisés à La Fontaine, Delacroix, Le Moulin et Seurat (Ceux sectorisés au Moulin élémentaire en CP).  <b>Universalis</b> Pour les enfants scolarisés à Universalis.  <b>Bouteillier</b> Pour les enfants scolarisés au Bouteillier et Seurat (ceux sectorisés au Bouteillier élémentaire en CP).	Mercredi et Vacances scolaires (zone C)	7h à 19h	L'accueil des familles se déroule de 7h à 9h30 et de 16h30 à 19h. En dehors de ces horaires, les enfants ne sont plus acceptés. (Possibilité d'inscription à la demi-journée 7h/12h-13h30/19h en précisant lors de l'inscription).

### Comment s'inscrire à une ou plusieurs prestations ? :

Pour bénéficier de ces services, veuillez transmettre à la Maison de l'Enfance, avant le 6 juin 2025, la fiche sanitaire pour l'année scolaire 2025-2026 ainsi que l'attestation d'assurance, l'attestation CAF ou avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023. Une fois ces documents traités par nos services, les prestations pour l'année 2025-2026 (accueil périscolaire, restauration scolaire et accueil de loisirs) seront disponibles sur le portail. Vous pourrez alors procéder à l'inscription de vos enfants aux différentes activités.

L'inscription à une ou plusieurs prestations peut être effectuée annuellement ou mensuellement, et les tarifs sont déterminés en fonction de votre quotient familial. L'inscription doit être réalisée impérativement avant le 20 de chaque mois pour le mois suivant. Cela peut se faire de deux manières :

- Via le portail famille sur le site internet de la Mairie,
- Ou, dans des cas particuliers, en vous adressant directement à la Maison de l'Enfance pour demander une feuille d'inscription (ces feuilles sont également disponibles sur le site de la ville).

#### **Pour l'accueil de loisirs des vacances, les inscriptions doivent se faire :**

- Pour les 2 semaines des vacances de la Toussaint avant le 20 septembre 2025
- Pour les 2 semaines des vacances de décembre avant le 20 novembre 2025
- Pour les 2 semaines des vacances de février avant le 20 janvier 2026
- Pour les 2 semaines des vacances d'avril avant le 20 mars 2026
- Pour les grandes vacances, les inscriptions pour les deux mois doivent se faire avant le 5 juin 2026.

### Comment annuler une ou plusieurs prestations ? :

Vous pouvez effectuer vos annulations depuis votre portail famille (**sauf les annulations pour les vacances scolaires où vous devez nous envoyer un mail**) ou directement auprès de la Maison de l'Enfance.

Passé les délais indiqués, les prestations vous seront facturées.

Prestations à annuler :	Actions à effectuer :	Cas particuliers :
<b>Restauration scolaire, accueil périscolaire et étude surveillée.</b>	Prévenir 48h avant la prestation et avant 10h (les samedis, dimanches et jours fériés ne sont pas pris en compte). Le lundi : annulation au plus tard le jeudi avant 10h Le mardi : annulation au plus tard le vendredi avant 10h Le jeudi : annulation au plus tard le mardi avant 10h Le vendredi : annulation au plus tard le mercredi avant 10h	<b>Absence d'un enseignant, grève et fermeture de classe :</b> Prévenir par écrit dès connaissance de l'information et au plus tard le jour même.  <b>Enfant malade :</b> une attestation sur l'honneur des parents devra être transmise dans les 48h suivant l'absence. Passé ce délai, les prestations seront facturées.
<b>Mercredi</b>	Annulation au plus tard le lundi avant 10h	
<b>Accueil de loisirs : Petites vacances scolaires</b>	Prévenir dans un délai minimum de 10 jours avant la date du début des vacances scolaires. Vacances de la Toussaint : annulation au plus tard le 10 octobre 2025 Vacances de décembre : annulation au plus tard le 12 décembre 2025	<b>Enfant malade :</b> une attestation sur l'honneur des parents devra être transmise dans les 48h suivant l'absence. Passé ce délai, les prestations seront facturées.

	Vacances de février : annulation au plus tard le 13 février 2026 Vacances d'avril : annulation au plus tard le 10 avril 2026	
<b>Accueil de loisirs :</b> <b>Grandes vacances scolaires</b>	Prévenir dans un délai minimum de 15 jours avant la date du début des vacances scolaires, soit le 19 Juin 2026.	

**Important :**

- Aucune demande n'est prise en compte par téléphone.
- Toute demande d'inscription après la date butoir ou toute présence d'un enfant sans inscription préalable, sera soumise à des pénalités de facturation de 1 euro (pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'étude surveillée) et de 3 euros (pour les accueils de loisirs) en supplément de votre tarif par jour et par activité.
- En cas de retard le soir, il est impératif de prévenir l'équipe d'animation.

**Le Portail Famille.**

Inscription - Annulation - Paiement de vos factures : simplifiez vos démarches avec le portail famille accessible 7j/7 de 1h du matin à 23h via une connexion internet.

Pour cela il vous suffit de vous connecter sur :

<http://portalfamille-louvres.ville-louvres.fr> et de vous munir de votre nom et numéro de dossier (disponible sur vos factures ou en contactant la maison de l'enfance) pour l'étape 3 de l'inscription.

**Personnes à contacter pour toutes demandes de renseignements :**

Le Service administratif du Pôle enfance au 01.34.31.31.00/04 ou par courriel enfance@ville-louvres.fr.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



